



CHU Clermont-Ferrand

AUGMENTATION DES GRILLES INDICIAIRES, DES INDEMNITES DIMANCHE, JOURS FERIES ET DES HEURES DE NUIT



Janvier 2024

Dès le 1er janvier 2024 toutes les grilles indiciaires sont augmentées automatiquement de 5 points d'indice majoré (valeur du point 4,92 brut)
Cela se traduira par une augmentation mensuelle **brute de 25 euros** !!...

Autre info : Les textes relatifs à l'augmentation des indemnités dimanche, jours fériés et des heures de nuit ont été publiés le 23 décembre 2023 :

1. **Arrêté du 22 décembre 2023 pour l'indemnité dimanche et jours fériés**
2. **Décret 2023-1238 du 22 décembre 2023 relatif à l'indemnisation du travail de nuit.**
3. **L'évolution annuelle du stock de jours du Compte Epargne Temps pour l'année 2024 passe de +10 à +20 jours.**

Indemnités concernées :

1. **Dimanche et jour férié : L'indemnité passe de 44,89 à 60 € (pour 8h)**
2. **Heures de nuit.** Il est instauré un mécanisme d'indemnisation du travail de nuit prenant davantage en compte les sujétions particulières inhérentes à cette modalité d'exercice des fonctions. Ce nouveau mécanisme se fonde sur la rémunération horaire de l'agent (traitement indiciaire brut) à laquelle est affecté un taux de **majoration de 25 %**. Il se substitue au dispositif d'indemnisation par une indemnité fixe, variant selon l'intensité du travail de nuit, le corps et le service d'affectation de l'agent. Le **CTI (Complément de Traitement Indiciaire) issu du Ségur, pas intégrer au salaire, demander par la CGT, n'est pas intégré dans ce calcul.**

Bien sûr par les temps qui courent toutes les augmentations sont bonnes à prendre. Mais on ne nous propose que des « **mesurettes** » largement insuffisantes. Pour rattraper l'inflation :

L'urgence c'est d'augmenter les salaires !

La CGT porte les revendications qui suivent :

- **la hausse du point d'indice des fonctionnaires à 6 euros**
- **la hausse de 10% des pensions pour tous les retraités**

**G. Montpied/CMP : 51.864, 51.865
Esaing : 50.400
L. Michel : 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr**